

I. Composition des participations et total des frais de financement

	Nombre et genre des titres	Société ou coopérative au capital-actions ou au capital social de laquelle la contribuable avait, à l'échéance du rendement des participations ou à la fin de la période fiscale (exercice commercial), une participation d'au moins 10% ou d'une valeur d'au moins 1 million de francs		Participation à l'échéance du rendement des participations ou à la fin de la période fiscale			Valeur pour l'impôt de la participation à la fin de la période fiscale	
		Désignation et forme juridique de l'entreprise	Montant nominal du capital-actions ou du capital social	Montant nominal de la participation	Participation en %	Valeur vénale de la participation	en francs	en % des actifs
Ligne	Colonne : A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6	Valeur déterminante pour l'impôt sur le bénéfice de l'ensemble des actifs à la fin de la période fiscale -----						100 %	
7	Total des frais de financement de la période fiscale -----						100 %	

II. Rendement net des participations

	Rendement brut (selon déclaration)	Amortissement en rapport avec le rendement	Rendement déterminant (Colonne I ./.. Colonne J)	Frais d'administration (Colonne K x 5%)	Frais de financement (Case G/7 x colonne H)	Rendement net (colonne K ./.. colonnes L et M)	
						Bénéfice	Perte
Ligne	I	J	K	L	M	N	O
1							
2							
3							
4							
5							
6	Rendement net provenant des participations -----						

III. Réduction en pour cent de l'impôt sur le bénéfice

Réduction en pour cent = $\frac{\text{Rendement net des participations (case N/6) Fr.} \times 100}{\text{Bénéfice net total Fr.}}$ =

%

(calculée à trois décimales près)

Nous attestons que les indications ci-dessus sont exactes et complètes :

Explications: voir page recto